

## ADHÉSION FSE 2025-2026

L'adhésion au FSE est au **nom de l'élève**. Les responsables légaux sont payeurs.

Quelque soit le mode d'adhésion (en ligne ou papier), merci de bien renseigner les informations (ex : le nom de l'enfant doit être saisi dans la case "Nom" de l'adhérent, pas dans "Prénom"). Les informations du responsable légal sont à saisir dans la partie "Payeur".

Merci d'anticiper votre adhésion. Une quantité importante d'adhésions a eu lieu entre mi-août et mi-septembre. Pour information, les fournitures sont commandées en fin d'année scolaire et préparées par les bénévoles la semaine précédant la rentrée. L'adhésion ne sert cependant pas à ne financer que les fournitures.

- **Adhésion en ligne (simple et instantanée) :**

<https://www.helloasso.com/associations/fse-college-saint-exupery-lesneven/adhesions/adhesion-2025-2026>



*Vous pouvez enlever la contribution à HelloAsso au moment du paiement si vous le souhaitez, le FSE est déjà contributeur.*

- **Adhésion papier (délai de traitement) :**

Un bulletin par élève doit impérativement être récupéré en vie scolaire ou par mail ([fse.clg.st.ex@gmail.com](mailto:fse.clg.st.ex@gmail.com)).

Pour que l'adhésion soit prise en compte vous devez rendre :

1 enveloppe fermée portant la mention "FSE" ainsi que le(s) nom(s) et prénom(s) des enfants concernés.

Cette enveloppe doit contenir :

1 bulletin d'adhésion par enfant, correctement rempli, daté et signé ;

1 paiement par enfant (chèque ou espèces).

Un chèque se doit d'être daté et signé.

Ordre du chèque : FSE du Collège Antoine de Saint-Exupéry.

Si le paiement est partiel ou manquant, l'adhésion ne sera prise en compte que si le bulletin est correctement rempli en ce sens.

Si au moins l'un des éléments précédemment listés est manquant, quel qu'il soit, l'adhésion ne sera pas prise en compte et mise de côté tant que les adhésions valides n'auront pas été traitées. Au vu de la charge de travail supplémentaire que cela a constitué l'an dernier, nous serons intransigeants. Merci pour votre vigilance.

Pour toutes questions, contact par mail uniquement : [fse.clg.st.ex@gmail.com](mailto:fse.clg.st.ex@gmail.com)

Le FSE

**FOYER SOCIO-EDUCATIF**  
Collège Antoine de Saint-Exupéry  
12 rue A. de Saint-Exupéry - BP 55  
29260 LESNEVEN